

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---

DECRET N° 69-325 /D/SGG

du 17 Décembre 1969

portant création du Secrétariat Général
du Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE,

VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
VU le Décret n° 9-319/D-SGG du 12 décembre 1969,
portant création du Directoire ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la
création des secrétariats généraux des ministères ;
le Directoire entendu,

DECRETE :

Article 1er - Il est créé au Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité un Secrétariat Général Permanent régi par le décret
N°238/PR du 17 août 1968 susvisé.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 Décembre 1969

par le Président du Directoire,

Lieutenant-Colonel
Benoit Koffi SINZOGAN

Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - CES 5
MIS 4 - DAI 4 - Ministères 10
SGM 10 - SGPR 2 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-Gde-Chanc.4 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4.

Lieutenant-Colonel
Iroba Maurice KOUANDETE